

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



DE 1 900 000 ACTIONS DEVOTEAM
DANS LE CADRE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE DEVOTEAM



Le présent document relatif aux autres informations de la société Devoteam a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son Règlement général et de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Devoteam.

Le présent document complète la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 20 décembre 2013 sous le numéro 13-684, en application d'une décision de conformité en date du 20 décembre 2013 (la « **Note d'Information** ») relative à l'offre publique de rachat de ses propres actions initiée par Devoteam (l'« **Offre** »).

Le présent document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Devoteam (www.devoteam.com), et peut être obtenu sans frais auprès de :

- Devoteam : 73, rue Anatole France 92 300 Levallois Perret
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : 9 quai du Président Paul Doumer – 92920 Paris La Défense Cedex

Un communiqué de presse a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Présentation de DEVOTEAM	3
1.1 Renseignements concernant la Société.....	3
1.1.1 Forme juridique	3
1.1.2 Siège social	3
1.1.3 Exercice social	3
1.1.4 Objet social	3
1.1.5 Durée	3
1.2 Renseignements concernant le capital social de la Société	3
1.2.1 Capital social	3
1.2.2 Forme des actions.....	3
1.2.3 Restrictions à la libre négociabilité des actions.....	4
1.2.4 Droits et obligations attachés aux actions.....	4
1.2.5 Droits de vote et assemblée générale.....	4
1.2.6 Répartition du capital social	4
1.2.7 Titres donnant accès au capital.....	4
1.2.8 Instruments financiers non représentatif du capital	4
1.2.9 Pacte d'actionnaires	5
1.3 Administration et direction de la Société	5
1.3.1 Présidence et représentation	5
1.3.2 Commissaires aux comptes	6
1.4 Activités de la Société	6
1.5 Risque de liquidité.....	8
1.6 Prochaine publication.....	8
2. Rapport financier annuel de DEVOTEAM	8
3. Rapport financier semestriel de DEVOTEAM.....	8
4. Communiqués de presse publiés par DEVOTEAM	8
5. Attestation de la personne responsable de l'information relative à DEVOTEAM.....	12

1. **PRESENTATION DE DEVOTEAM**

1.1 **Renseignements concernant la Société**

1.1.1 **Forme juridique**

Devoteam est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 402 968 655 ("**Devoteam**" ou la "**Société**").

1.1.2 **Siège social**

Le siège social de Devoteam est situé au 73, rue Anatole France, 92300 Levallois Perret.

1.1.3 **Exercice social**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

1.1.4 **Objet social**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La prestation de services dans les domaines de l'informatique et des Télécommunications par tous les moyens.
- Pour réaliser cet objet, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- Elle pourra prendre sous toutes ces formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

1.1.5 **Durée**

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 7 décembre 1995, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

1.2 **Renseignements concernant le capital social de la Société**

1.2.1 **Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de 1 463 805 euros, divisé en 9 655 760 actions, libérées en totalité. Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000073793.

1.2.2 **Forme des actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la Société et l'Autorité des marchés financiers et le Directoire dans un délai de quatre (4) jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans le même délai à la Société et à l'Autorité des marchés financiers lorsque la participation en capital et/ou en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa est tenue de déclarer, à l'occasion des franchissements de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir. Cette déclaration précise si l'acquéreur agit seul ou de concert, s'il envisage d'arrêter ses achats ou de les poursuivre, d'acquérir ou non le contrôle de la Société, de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Elle est adressée à la Société et à l'Autorité des marchés financiers dans un délai de dix jours de bourse. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. En cas de changement d'intention, lequel ne peut être motivé que par des modifications importantes dans l'environnement, la situation ou l'actionnariat des personnes concernées, une nouvelle déclaration doit être établie, communiquée à la Société et à l'Autorité des marchés financiers et portée à la connaissance du public dans les mêmes conditions.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues aux paragraphes précédents, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. L'actionnaire qui n'aurait pas procédé à la déclaration prévue au quatrième alinéa est privé des droits de vote attachés aux titres excédant la fraction du dixième ou du cinquième mentionnée au même alinéa pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

1.2.3 Restrictions à la libre négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

1.2.4 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

1.2.5 Droits de vote et assemblée générale

Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Nonobstant toute autre stipulation des présents statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toute action justifiant d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tient ses droits, soit par succession ab intestat ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs reçue d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Chaque actionnaire peut renoncer, temporairement ou définitivement, au bénéfice du droit de vote double aux titres des actions présentes et/ou à venir dont il est et/ou sera propriétaire.

1.2.6 Répartition du capital social

Le tableau de répartition du capital et des droits de vote de la Société au 29 novembre 2013 figure à la section 1.2.2 de la Note d'Information.

1.2.7 Titres donnant accès au capital

Des options d'achat d'actions, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), ainsi que des bons d'acquisition d'actions existantes (BAAER) ont été attribués aux salariés du groupe. Les informations relatives à ces options, BCE et BAAER sont détaillées à la section 1.3.3 de la Note d'Information.

1.2.8 Instruments financiers non représentatif du capital

Néant.

1.2.9 Pacte d'actionnaires

Par courrier du 23 mars 2007, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire, d'un pacte conclu le 22 décembre 2006, par MM. Stanislas et Godefroy de Bentzmann ainsi que les membres de leur famille concernant la société DEVOTEAM (Décision 207C0600 du 03/04/2007). Ce pacte se substitue au précédent pacte, signé le 8 décembre 1999 par les mêmes personnes, (cf. Décision 199C2039 du 23 décembre 1999), modifié en 2002 (cf. Décision 202C0234 du 27 février 2002) et arrivé à échéance.

Ce nouveau pacte conclu entre les mêmes parties reprend les stipulations du précédent pacte :

- une action de concert, au travers de laquelle les parties s'engagent à se concerter de manière loyale, constante et effective sur l'ensemble des grandes orientations financières, industrielles et sociales et ce aux fins de conserver un rôle influent sur ces dernières, dans le sens des valeurs de la société ;
- un droit de préemption sur les actions des parties qui feraient l'objet d'un transfert ;
- un droit de retrait conjoint et de participation commune, permettant à l'ensemble des parties de bénéficier des conditions de vente ou d'achat sur les titres de la société, dont bénéficierait l'une des parties.

Ce nouveau pacte contient en outre une clause d'inaliénabilité concernant au moins 20% de la totalité des actions DEVOTEAM. Cette clause s'inscrit dans le cadre de la signature d'un engagement collectif de conservation.

Par ailleurs, les membres du Directoire ont signé un engagement de conservation Dutreil avec Yves de Talhouët le 19 décembre 2008 qui porte sur 20% du capital de Devoteam.

1.3 Administration et direction de la Société

1.3.1 Présidence et représentation

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres (M. Stanislas de Bentzmann et M. Godefroy de Bentzmann), qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Le Directoire exerce ses pouvoirs collégalement. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

A cet égard, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Directoire devra demander l'autorisation du Conseil de Surveillance chaque fois qu'il cédera des immeubles par nature, qu'il cédera totalement ou partiellement des participations, qu'il constituera des sûretés, ou qu'il accordera le cautionnement, l'aval ou la garantie financière de la Société, et que ces opérations sortiront des limites de l'autorisation générale que le Conseil de Surveillance lui aura accordé en application des dispositions des articles R.225-53 et 225-54 du Code de commerce.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A ce titre, à toute époque, de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

Après la clôture de chaque exercice, et dans le délai de trois (3) mois à compter de cette clôture, le Directoire doit présenter au Conseil de Surveillance, aux fins de vérifications et de contrôle, les comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

A la date du présent document, le Conseil de Surveillance est constitué de 8 membres : Michel Bon (Président), Bertrand de Bentzmann (Vice-Président), Elizabeth de Maulde, Philippe Tassin, Patrice de Talhouët, Yves de Talhouët, Vincent Montagne et Roland de Laage de Meux.

1.3.2 Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

- **KPMG Audit IS SAS** - Immeuble le Palatin, 3, cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex, représenté par Grégoire Menou
- **NSK Fiduciaire** - 11, rue de Mogador - 75009 Paris, représenté par Jean-Marc Bordja

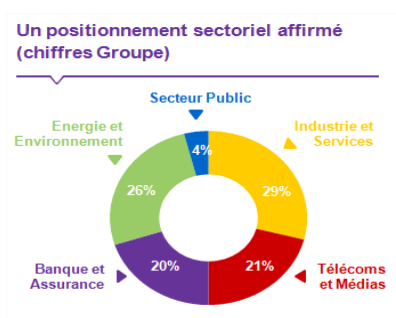
Commissaires aux comptes suppléants :

- **KPMG Audit ID SAS** - Immeuble le Palatin, 3, cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex
- **M. Jean-Thierry Roumagne** - 5, Place Hoche - 24000 Périgueux

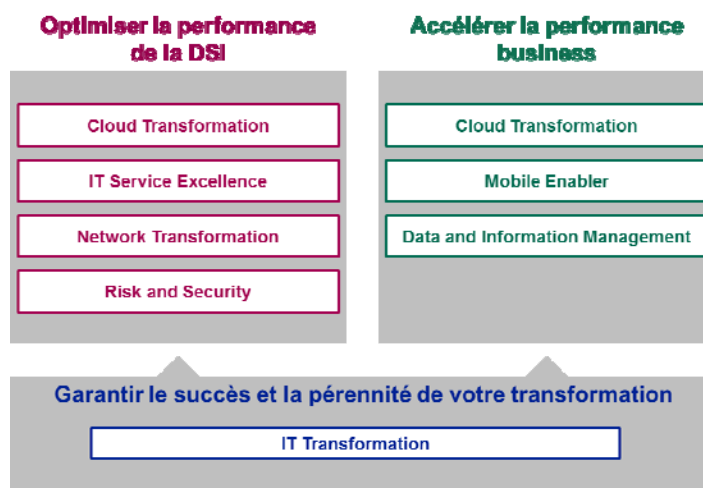
1.4 Activités de la Société

Devoteam est un groupe de conseil en technologies de l'information et de la communication, leader sur le marché EMEA (Europe – Afrique du Nord – Moyen-Orient).

Sa mission est d'accompagner ses clients pour accélérer la performance de leur entreprise grâce aux technologies et devenir le partenaire de référence de la transformation de leur système d'information. La combinaison d'une offre de conseil et d'une offre de solutions technologiques lui permet d'apporter un conseil indépendant ainsi que des solutions de bout en bout, innovantes et industrialisées. La société se positionne comme un multi-spécialiste autour des technologies des infrastructures informatiques, middleware et réseaux de télécommunication. Ses clients sont à plus de 80% grands comptes, de tous secteurs d'activités. La source du chiffre d'affaire est bien diversifiée.



Depuis 2012 le groupe se lance dans un nouveau plan opérationnel et à ce titre bâti un portefeuille de sept offres. Leviers de performance de DSI et de Directions Métiers qui promettent un retour sur investissement tangible et conséquent.



Cloud Transformation : *Accompagner la transformation vers un IT orienté métier.*

Définition de la stratégie adaptée pour migrer vers le cloud, mise en place des nouveaux processus et organisation correspondante.

IT Service Excellence : *Industrialiser l'organisation en mode services, être source de valeur ajoutée pour les métiers.*

Implémentation des processus et de l'outillage qui augmentent la performance de l'IT, les domaines de Service Support (catalogue de service, Service Desk), de Service Assurance (Monitoring), et de Service Automation sont couverts.

Network Transformation : *Offrir une meilleure expérience utilisateur aux clients, optimiser l'ensemble des coûts réseaux.*

Adaptation du système au volume croissant d'échanges des données.

Risk and Security : *Garantir à l'entreprise une politique de sécurité globale, intégrer les métiers dans sa mise en œuvre.*

Assistance dans la définition et l'implémentation de la politique de sécurité des clients pour intégrer les services de cloud, mobilité et big data les bons processus, l'organisation et les outils pour permettre l'alignement business et la continuité business sont ainsi définis.

Mobile Enabler : *Faire de la mobilité un levier stratégique pour l'entreprise.*

Transformation du potentiel mobile des entreprises. Développement des canaux mobile B2C, B2B, ou B2E (*Business to Employees*) avec un focus sur l'expérience utilisateur. Implémentations et applications des plateformes mobile en assurant la sécurité.

Data and Information Management : *Faire des données et de l'information un atout pour interagir avec les clients.*

Facilitation du traitement et l'analyse des données.

IT Transformation : *Sécurisation des projets de transformation, exploiter le potentiel des technologies pour les entreprises.*

Gestion de projet et de conduite du changement.

Les services de transformation d'IT de Devoteam sont divisés en trois catégories :

Définition de la stratégie et de la trajectoire – Consulting

- Conseil métier et technologique
- Stratégie de la DSI
- Programme de transformation IT et conduite du changement

Implémentation et conduite du changement - Solutions

- Mise en œuvre et pilotage de solutions IT innovantes et complexes
- Méthodologie de gestion de projet éprouvée pour garantir les coûts et les délais

Pilotage et gestion des opérations - Expertise

- Compétences IT sur des technologies de rupture, niveau élevé de certification
- Centres de services pour adapter les coûts aux usages

1.5 Risque de liquidité

Le niveau actuel de trésorerie et équivalents de trésorerie (incluant les découverts bancaires remboursables à vue) du groupe s'élève à 16,3 millions d'euros pour un endettement financier net de 9,1 millions d'euros. Le groupe précise que si l'intégralité des actions visées par l'OPRA était rachetée, l'endettement net serait porté à (17,0) millions d'euros, ce niveau d'endettement restant compatible avec les clauses conventionnelles (covenants) attachées à ses lignes de crédit confirmées.

Par ailleurs, le groupe a conclu le 11 décembre dernier, avec une contrepartie bancaire de premier rang, un contrat de d'affacturage permettant de mobiliser un financement de 25 millions d'euros.

1.6 Prochaine publication

Devoteam publiera ses résultats annuels pour l'exercice 2013 le 4 mars 2014.

2. RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE DEVOTEAM

Le rapport financier annuel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 (le « **Rapport Financier Annuel 2012** ») a été diffusé le 30 avril 2013. Il comprend les comptes annuels et les comptes consolidés de Devoteam, le rapport de gestion du Directoire et les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes annuels sociaux et consolidés.

Le Rapport Financier Annuel 2012 est disponible sur le site Internet de la Société (www.devoteam.com).

3. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DE DEVOTEAM

Le rapport financier semestriel de la Société relatif à la période close le 30 juin 2013 (le « **Rapport Financier Semestriel 2013** ») a été diffusé le 9 septembre 2013. Il comprend les comptes semestriels consolidés de Devoteam, le rapport de gestion du Directoire et le rapport des contrôleurs légaux.

Le Rapport Financier Semestriel 2013 est disponible sur le site Internet de la Société (www.devoteam.com).

4. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR DEVOTEAM

4.1 Communiqué sur le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2013 en date du 7 novembre 2013

En millions d'euros, chiffres non audités	T3 2013	T3 2012	9m 2013	9m 2012
Chiffre d'affaires consolidé	101,8	117,6	339,1	379,9
Taux de croissance	-13,4%		-10,7%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-1,7%		-4,6%	
Dont contribution France	42,6	55,1	149,1	175,4
Taux de croissance	-22,7%		-15,0%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-0,9%		-2,9%	
Dont Contribution Reste du monde	59,2	62,5	189,9	204,5
Taux de croissance	-5,2%		-7,1%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-2,5%		-6,1%	

(1) A périmètre et change constant.

Devoteam (NYSE Euronext Paris : DVT) a réalisé un chiffre d'affaires de 101,8 millions d'euros sur le troisième trimestre 2013, en décroissance de 1,7% à taux de change et périmètre constants. L'amélioration de tendance par rapport au 1^{er} semestre s'explique notamment par un nombre de jours ouvrés favorables et une amélioration de notre taux d'utilisation.

Le groupe continue par ailleurs le déploiement de son plan stratégique à travers la cession de sa filiale russe Teligent au groupe New Frontier Innovation GmbH et la création d'un poste de « Chief Operating Officer » destiné à accélérer la mise en place du modèle opérationnel « Eagle ». Sébastien Chevrel, précédemment en charge de la région « Western Europe », assumera cette responsabilité. Il aura pour rôle majeur de dupliquer, sur l'ensemble des régions, les succès rencontrés lors de l'activation des chantiers de transformation « Eagle » sur le périmètre dont il avait initialement la charge.

Analyse du chiffre d'affaires par région

En millions d'euros	T3 2013	T3 2012	9m 2013	9m 2012
Western Europe	25,8	25,1	81,1	80,5
Taux de croissance	2,8%		0,7%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	2,8%		0,7%	
Mediterranean area	16,3	17,7	52,2	61,5
Taux de croissance	-8,3%		-15,1%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-8,1%		-15,0%	
Northern Europe	12,1	14,7	43,3	52,1
Taux de croissance	-17,9%		-16,9%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-13,0%		-15,2%	
Central Europe	11,1	12,6	34,6	39,5
Taux de croissance	-12,0%		-12,5%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-11,4%		-12,3%	
Middle East & Turkey	4,9	5,8	14,3	16,0
Taux de croissance	-14,5%		-10,8%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-7,6%		-7,6%	
Single entities	10,6	12,4	33,9	40,3
Taux de croissance	-14,5%		-16,0%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-14,5%		-16,0%	
Others	19,9	16,1	61,5	49,5
Taux de croissance	23,6%		24,2%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	25,1%		24,6%	

Divestments*	1,2	13,2	18,2	40,3
Taux de croissance	-91,1%		-54,8%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	2,0%		-1,4%	
Total	101,8	117,6	339,1	379,9
Taux de croissance	-13,4%		-10,7%	
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-1,7%		-4,6%	

*Inclut Teligent OOO

La région « **Western Europe** », constituée de l'activité Expertise France, de la Belgique et du Luxembourg, représente près de 26 millions d'euros de chiffre d'affaires au troisième trimestre 2013, soit plus de 25% du chiffre d'affaires du groupe. Hors variations de périmètre, cette région confirme sa bonne performance et affiche une croissance de 2,8% au troisième trimestre.

La région « **Méditerranée** », qui regroupe les entités France Solutions et France Consulting ainsi que les activités réalisées en Afrique du Nord, réalise un chiffre d'affaires de 16,3 millions d'euros, en recul de 1,4 million d'euros par rapport au troisième trimestre 2012. Le retour à une bonne dynamique commerciale en Afrique du Nord a permis de réduire la décroissance comparativement au 1^{er} semestre 2013.

La région « Northern Europe », qui inclut le Royaume-Uni et la Scandinavie, est en décroissance de 13% à périmètre et taux de change constants, en légère amélioration de tendance par rapport au 1^{er} semestre. Depuis le début d'année, la région souffre d'une fermeture de site de son plus important client en Norvège et d'une baisse de revenus provenant de la vente de licences due à la mutation du marché vers le modèle « SaaS ».

La région « Central Europe », constituée de l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, la Pologne et la République Tchèque, réalise une décroissance de chiffre d'affaires de 11,4% à périmètre et taux de change constants par rapport au troisième trimestre 2012. La stabilisation de la situation dans les Télécoms en Allemagne au troisième trimestre et la signature de deux beaux projets autour de la transformation des réseaux « Network Transformation » et du « Cloud » laissent entrevoir une amélioration dans ce pays au cours des prochains trimestres. A l'inverse, l'activité commerciale peine à repartir en Pologne et en Suisse.

La région « **Middle East & Turkey** » connaît une décroissance de chiffre d'affaires de 7,6% à périmètre et taux de change constants par rapport au 3^{ème} trimestre 2012, mais stable par rapport à la tendance du 1^{er} semestre.

Avec un chiffre d'affaires de 10,6 millions d'euros, les « **Single entities** » (Espagne, Italie, Pays-Bas), sont en décroissance de 14,5% sur le troisième trimestre 2013, expliquée par une baisse d'activité dans le secteur Télécom en Italie et le secteur bancaire aux Pays-Bas.

Le segment « **Others** » regroupe nos participations « Venture » et la partie non allouée des frais de siège. Les entités « Venture » conservent la bonne dynamique des deux premiers trimestres 2013.

Les activités cédées sont regroupées dans le segment « **Divestments** ». Celui-ci inclut les cessions du premier semestre ainsi que la filiale Russe en cours de cession et déconsolidée au 30 septembre 2013. Celle-ci figurait précédemment dans le segment « Others ». Le détail des impacts de ce reclassement est présenté en annexe pour faciliter la comparaison avec les trimestres précédents.

Evolution des effectifs et taux d'utilisation

Au 30 septembre 2013, Devoteam compte 3 915 collaborateurs contre 4 664 fin 2012. Cette diminution s'explique, principalement, par l'effet des cessions. Le ratio de l'effectif facturable sur l'effectif total est en légère amélioration par rapport au 30 juin 2013, à 85,5% au 30 septembre 2013.

Hors entités cédées, le Groupe constate une légère croissance de son taux d'utilisation des ressources internes¹ au troisième trimestre, qui s'établit à 82,5%, comparé à 82,4% sur la même période et à périmètre comparable en 2012.

Perspectives 2013

Devoteam maintient ses objectifs de stabilité du taux de marge d'exploitation et d'amélioration du résultat net en 2013. Le chiffre d'affaires attendu pour l'année 2013 se situe autour de 450 millions d'euros.

Rémunération des actionnaires et situation financière

Devoteam a racheté pour 2,4 millions d'euros de ses propres actions au cours du trimestre et distribué 0,9 million d'euros de dividendes en juillet 2013.

La situation financière du Groupe reste saine au 30 septembre 2013, avec une trésorerie excédentaire par rapport à la dette financière.

Annexe : information pro forma

En millions d'euros	T1 2013 retraité*	T1 2013 présenté	T2 2013 retraité*	T2 2013 présenté
Others	20,1	21,1	21,5	22,5
Taux de croissance	23,9%	24,6%	25,0%	20,4%
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	23,5%	24,3%	25,1%	20,7%
Divestments	15,7	14,7	1,4	0,4
Taux de croissance	14,9%	13,5%	-89,7%	-96,6%
Taux de croissance PCC ⁽¹⁾	-0,4%	- 2,7%	-5,6%	-2,5%

*Reclassement de l'entité Teligent 000 du segment "Others" au segment "Divestments"

4.2 Communiqué de résultats des votes de l'assemblée générale du 19 décembre 2013

N°	Résolution	Vote pour (en %)
1	- Réduction du capital d'un montant maximum de 287 932,68€ Autorisation d'acheter, aux fins d'annulation, un nombre maximum de 1 900 000 actions au prix de 13,50 €par action, par voie d'offre publique de rachat d'actions	96,33%
2	- Pouvoirs pour formalités	100%

¹ Le taux d'utilisation des ressources mesure la part du temps de travail (hors congés légaux) des personnels productifs salariés directement imputés sur des prestations facturables aux clients.

5. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A DEVOTEAM

J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 20 décembre 2013, comporte l'ensemble des informations concernant la société Devoteam requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques, dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par Devoteam de 1 900 000 de ses propres actions dans le cadre de la réduction de son capital.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent document sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre.

Fait à Levallois Perret

Le 20 décembre 2013

Stanislas de Bentzmann
Président du Directoire